Bac Général HLP + LLCER (Humanités, littérature et philosophie et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hlp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Philosophie

Session 2021 • Centres étrangers

Code sujet **21-PHGEG11** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Sujet 1 — L’art et la possibilité d’être artiste
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 2 — La responsabilité de l’homme à l’égard de la nature
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 3 — L’existence de vérités définitives
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet 4 — Imagination, négation de la réalité et action humaine
1 réponses • sujet p. 2–2

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet 1

None points

L’art et la possibilité d’être artiste

Question Sujet 1

Sujet p. 2

> Tout le monde peut-il être artiste ?

Introduction. Dessiner, chanter ou inventer une histoire sont des activités auxquelles chacun peut s’essayer. Mais suffit-il de créer quelque chose pour être artiste ? La question ne demande pas seulement si toute personne peut matériellement produire une forme : elle interroge à la fois une capacité, une possibilité à développer et une identité. « Tout le monde » pose la question de l’universalité, sans supposer que tous possèdent les mêmes aptitudes ou les mêmes conditions. « Peut être » peut signifier avoir la possibilité de créer, parvenir à faire œuvre, ou obtenir le statut d’artiste. Enfin, « artiste » ne désigne pas nécessairement un professionnel : on peut pratiquer l’art sans en vivre. La difficulté est donc de ne confondre ni l’ouverture de la création à chacun avec l’idée que toute production serait une œuvre, ni la reconnaissance inégale des œuvres avec une incapacité naturelle de la majorité. On peut alors se demander si chacun peut devenir artiste, ou si l’art exige des qualités et une reconnaissance qui le réservent à quelques-uns. Nous montrerons que la création est en principe accessible à tous et peut s’apprendre, mais que cette possibilité ne garantit ni la réussite artistique ni le statut d’artiste ; il faudra enfin distinguer cette inégalité des réalisations d’une prétendue exclusion de certains de la création.

I. Une possibilité de création ouverte à chacun. En un premier sens, tout le monde peut être artiste parce que la capacité d’imaginer et de donner forme à une expérience n’est pas réservée par nature à une élite. Une personne peut dessiner ce qu’elle a vu, composer une mélodie, danser ou raconter une histoire afin d’exprimer une émotion ou une manière de comprendre le monde. Un enfant qui invente un personnage et le représente participe déjà à une activité créatrice. Cela ne suffit pas à faire de lui un artiste reconnu, mais montre que l’initiative artistique peut apparaître sans statut professionnel ni formation préalable.

De plus, les techniques qui permettent de réaliser une œuvre s’acquièrent en partie. Le dessin se développe par l’observation et l’exercice ; la pratique musicale suppose de l’écoute, de la répétition et une maîtrise progressive de l’instrument. Ne pas savoir faire au départ ne prouve donc pas une incapacité définitive. L’apprentissage et le travail peuvent faire apparaître des possibilités qui n’étaient pas encore développées. Il faut distinguer une capacité initiale, inégale selon les personnes, d’une aptitude que l’expérience peut transformer.

Enfin, la création artistique ne se réduit pas à la virtuosité. Une œuvre peut être simple dans ses moyens et pourtant proposer une forme ou un point de vue singuliers. Exiger d’emblée une technique exceptionnelle reviendrait à confondre l’art avec la seule maîtrise technique. On peut donc défendre une thèse d’ouverture : chacun peut entrer dans une pratique artistique et tenter de créer. Mais cette possibilité suffit-elle à faire de chaque production une œuvre et de son auteur un artiste ?

Transition. Il faut ici distinguer le fait de produire quelque chose, la valeur artistique de ce qui est produit et l’identité durable de son auteur. Si toute production était automatiquement une œuvre, le mot « art » ne permettrait plus de distinguer une démarche créatrice d’un geste quelconque.

II. La possibilité de créer ne garantit ni l’œuvre accomplie ni la réussite. Une production n’est pas nécessairement une œuvre d’art du seul fait qu’elle est fabriquée ou que son auteur la présente comme telle. Il faut au moins pouvoir y reconnaître une forme, des choix ou une démarche qui donnent matière à une expérience esthétique ou à une interprétation. Un trait tracé au hasard peut devenir le point de départ

FormaV - document d'entraînement non officiel

d’une création, mais il ne suffit pas à établir, à lui seul, que son auteur a accompli une œuvre. La question ne se règle toutefois pas par une recette unique : les critères de l’art et leur application peuvent être discutés, et certaines œuvres déconcertent précisément les critères établis.

Par ailleurs, la pratique artistique demande souvent du temps, de la persévérance et des capacités particulières. Dans la *Critique de la faculté de juger*, Kant caractérise le génie comme le talent naturel par lequel la nature donne ses règles à l’art : l’artiste ne se contente pas toujours d’appliquer une méthode déjà connue, il peut produire des formes nouvelles qui deviennent exemplaires. Cette thèse rappelle que la technique et les règles apprises ne garantissent pas l’invention. Deux personnes peuvent travailler autant et ne pas parvenir aux mêmes résultats. Une pratique ouverte à chacun n’implique donc pas une égalité des dons, des réussites ou de la valeur des œuvres.

On peut alors objecter que si la reconnaissance de l’art dépend de critères discutés, chacun pourrait se proclamer artiste et toute distinction serait arbitraire. Mais cette objection va trop loin : le caractère contestable des critères ne signifie pas qu’aucune justification ne soit possible. On peut examiner une œuvre, la confronter à d’autres, interroger sa cohérence, sa démarche ou les effets qu’elle produit, sans disposer pour autant d’une mesure mécanique de sa valeur. La possibilité de discuter les jugements artistiques n’abolit donc pas toute différence entre les œuvres.

Enfin, le mot « artiste » peut désigner une profession ou une identité reconnue. Dans ce sens, créer en privé ne suffit pas toujours : il faut pouvoir poursuivre une pratique, présenter ses œuvres et rencontrer un public. Les ressources, le temps, la formation et l’accès aux lieux de diffusion sont inégalement répartis. Ces obstacles rendent l’accès au statut professionnel plus difficile pour certains, mais ils ne démontrent pas que seuls quelques individus auraient, par nature, la capacité de créer. La reconnaissance sociale est une dimension de la carrière artistique, non une condition nécessaire de toute création digne de ce nom.

Transition. Les différences de talent, de réussite et de reconnaissance empêchent de dire que chacun devient automatiquement un artiste accompli. Mais elles ne permettent pas non plus de conclure que l’art serait réservé à une minorité. La réponse dépend donc du sens donné à « être artiste » et oblige à distinguer la capacité de créer du statut obtenu.

III. Distinguer la possibilité universelle de créer du statut et de la réussite artistiques. Si « être artiste » signifie pouvoir s’engager dans une démarche de création, cette possibilité est largement ouverte à chacun. Elle n’exige pas que toute personne produise nécessairement une œuvre remarquable ; elle signifie que nul ne peut être exclu par principe de l’activité artistique. La pratique, la formation et les expériences peuvent développer cette capacité, même si elles ne produisent pas les mêmes effets chez tous.

Si l’expression désigne plutôt l’auteur d’œuvres reconnues ou une personne qui exerce durablement une activité artistique, la réponse est plus restrictive. Un tel statut se construit au fil d’une pratique et dépend aussi de la réception des œuvres. Toutefois, la reconnaissance du public ou des institutions n’est pas infaillible : elle peut tarder, varier selon les époques ou laisser de côté des créateurs. Elle ne doit donc pas être prise pour une mesure absolue de la capacité artistique. De même, le statut professionnel n’est pas nécessaire pour qu’une démarche créatrice existe, et il ne garantit pas à lui seul la valeur de chaque œuvre.

Il faut ainsi tenir ensemble deux idées. D’une part, les pratiques artistiques ont des exigences et les productions ne se valent pas toutes ; la possibilité d’essayer ne confère pas automatiquement le statut d’artiste accompli. D’autre part, ces différences ne justifient pas de transformer les inégalités de formation, de ressources ou de reconnaissance en différences de nature. Une personne qui pratique l’art en amateur peut mener une véritable démarche de création sans en faire son métier ; inversement, une œuvre peut être discutée ou méconnue sans que cela suffise à nier toute valeur artistique.

Conclusion. Tout le monde peut-il être artiste ? Oui, si cela signifie pouvoir accéder à la création, développer une pratique et tenter de donner une forme singulière à ce que l'on imagine ou éprouve : l'art n'est pas réservé par principe à une élite. Mais non, si l'on affirme que chacun est automatiquement un artiste accompli, professionnel ou reconnu : le travail ne garantit pas une réussite identique, et la qualité des œuvres comme leur réception diffèrent. Il faut donc distinguer une possibilité de créer largement partagée du statut d'artiste et de la réussite, qui se construisent sans être assurés à tous de la même manière.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Tout le monde peut accéder à une pratique créatrice et tenter de produire une œuvre : la possibilité de créer n'est pas réservée par nature à une élite. Mais cela ne signifie pas que chacun devienne automatiquement un artiste accompli, professionnel ou reconnu. Il faut distinguer le pouvoir de créer, qui peut se développer par l'apprentissage, du statut et de la réussite artistiques, qui ne sont pas garantis et ne se réalisent pas de la même manière pour tous.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet 2

None points

La responsabilité de l’homme à l’égard de la nature

Question Sujet 2

Sujet p. 2

> L’homme est-il responsable de la nature ?

Introduction. Être responsable, c’est pouvoir répondre de ses actes et de leurs conséquences, notamment parce qu’on les a accomplis librement ou qu’on avait le devoir d’agir autrement. Mais la question « L’homme est-il responsable de la nature ? » admet deux sens. Être responsable *de* la nature peut signifier être la cause ou le garant de son état ; être responsable *à l’égard de* la nature peut désigner une obligation de la respecter et de la protéger. La nature, quant à elle, peut désigner aussi bien les phénomènes indépendants de l’action humaine que les êtres vivants et les milieux que cette action transforme. Or l’humanité n’a créé ni les lois de la nature ni tous ses phénomènes, et ne les maîtrise pas. Pourtant, ses activités modifient profondément certains milieux, parfois de façon prévisible et dommageable. Dans quelle mesure peut-elle donc répondre de la nature, sans se croire toute-puissante ni se décharger des effets de ses actes ? Nous montrerons d’abord que l’homme n’est pas responsable de la nature en tant qu’il en serait l’auteur ou le maître ; nous verrons ensuite qu’il peut répondre des transformations qu’il provoque ; enfin, nous préciserons les limites et les exigences d’une responsabilité envers le monde naturel.

I. L’homme n’est pas responsable de la nature en elle-même. La responsabilité suppose normalement un agent capable d’agir et de répondre de ses actes. Or la nature n’est pas le résultat d’une décision humaine : les saisons, les phénomènes géologiques ou l’existence des espèces ne dépendent pas de notre volonté. Un séisme ou une éruption volcanique ne sont donc pas, en tant que phénomènes naturels, des actes dont l’humanité serait moralement coupable. On peut en revanche être responsable de la façon dont une société s’y prépare ou protège les populations ; il faut alors distinguer le phénomène lui-même des décisions humaines qui en aggravent ou en limitent les conséquences. Cette distinction évite de confondre responsabilité et maîtrise absolue du monde.

De plus, parler de « l’homme » comme s’il s’agissait d’un sujet unique risque de masquer les différences entre individus, entreprises et pouvoirs publics. Les décisions et leurs effets ne sont pas toujours également prévisibles, et chacun ne dispose ni du même pouvoir d’action ni des mêmes informations. Il serait donc injuste d’attribuer indistinctement à tous la même part de responsabilité dans toute dégradation environnementale. Toutefois, cette absence de maîtrise totale et cette inégalité des responsabilités ne suffisent pas à innocenter les sociétés humaines : elles peuvent contribuer à des dommages et parfois décider de poursuivre des activités malgré les risques connus.

Transition. L’homme n’est donc ni l’auteur de la nature ni le maître de tous ses processus. Mais cette limite ne signifie pas que ses actes soient sans effet : dès lors qu’il transforme les milieux, il peut avoir à répondre de ces transformations.

II. L’homme répond des transformations de la nature qu’il provoque. Les activités humaines s’inscrivent dans le monde naturel tout en modifiant les milieux et en utilisant leurs ressources. Lorsqu’une action contribue à un dommage, et que ses conséquences étaient connues ou pouvaient raisonnablement être anticipées, ses auteurs et les institutions qui l’ont rendue possible peuvent en être tenus responsables. Ainsi, une déforestation destinée à aménager des terres ou à exploiter des ressources transforme les habitats et peut fragiliser un milieu. De même, certaines activités de production ou de transport polluent l’air, l’eau ou les sols. Dans ces exemples, l’homme n’est pas responsable de « la nature » au sens où il en serait l’origine : il répond de choix et d’actes qui ont des effets sur elle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Cette responsabilité ne consiste pas seulement à réparer un dommage une fois qu'il s'est produit. Lorsque les conséquences d'une décision peuvent être examinées à l'avance, il faut aussi évaluer les risques et, si nécessaire, prévenir les atteintes. La responsabilité s'étend ainsi au-delà du présent : les générations actuelles ne devraient pas détériorer sans limite les conditions d'existence de celles qui leur succéderont. Par ailleurs, protéger la nature ne revient pas seulement à conserver une réserve de ressources utiles aux humains. On peut aussi reconnaître une valeur aux êtres vivants et aux milieux indépendamment de leur utilité immédiate. Cette conception donne un sens à l'idée d'une responsabilité envers la nature : elle invite à protéger le monde vivant, plutôt qu'à le considérer uniquement comme un instrument à notre service.

Transition. Il serait cependant excessif de rendre chaque individu coupable de tout changement naturel ou de toute conséquence indirecte de l'activité humaine. Il faut donc déterminer selon quels critères cette responsabilité s'établit et comment elle se partage.

III. Une responsabilité réelle, mais limitée et partagée. L'action humaine comporte une part d'incertitude : toutes ses conséquences ne sont pas prévisibles, et les connaissances peuvent être incomplètes. Cela ne justifie pas d'abandonner toute responsabilité ; cela oblige à l'évaluer avec précision. La contribution au dommage, le pouvoir de décision, les connaissances disponibles et la possibilité d'agir autrement sont autant de critères pertinents. Celui qui décide d'une activité de grande ampleur en connaissant ses risques n'a pas la même responsabilité qu'une personne qui n'a qu'une influence limitée sur cette activité.

En outre, être responsable envers la nature ne signifie pas prétendre en contrôler tous les processus. L'être humain appartient lui-même au monde naturel et ne peut prévoir ni maîtriser toutes ses évolutions. Il doit donc reconnaître les limites de son savoir et agir avec prudence, en particulier lorsque les dommages possibles seraient graves ou difficiles à réparer. Enfin, cette responsabilité est à la fois individuelle et collective : les comportements personnels ont leur importance, mais les décisions des entreprises, les règles communes et les politiques publiques peuvent aussi être déterminantes. Une responsabilité bien comprise conduit ainsi à transformer les pratiques et les institutions dont les effets sont destructeurs, sans faire peser toute la charge sur les seuls individus.

Conclusion. L'homme n'est pas responsable de la nature au sens où il en serait le créateur ou le maître : il ne décide ni de ses lois ni de tous ses phénomènes, et ne peut en maîtriser toutes les conséquences. Il est néanmoins responsable, à proportion de son pouvoir, de ses connaissances et de ses choix, des transformations dommageables qu'il provoque et des risques qu'il peut prévenir. Être responsable de la nature ne signifie donc pas en être propriétaire ; être responsable envers elle implique de répondre des effets de l'action humaine et de préserver, autant que possible, les conditions d'existence du monde vivant et des générations futures.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'homme n'est pas responsable de la nature en tant qu'il l'aurait créée ou qu'il en maîtriserait tous les phénomènes. Il est cependant responsable, selon son pouvoir d'action, ses connaissances et ses choix, des transformations dommageables qu'il provoque et des risques qu'il peut prévenir. Cette responsabilité, individuelle et collective, fonde un devoir de prudence et de protection des milieux naturels et des conditions d'existence des générations futures.

Sujet 3

None points

L’existence de vérités définitives

Question Sujet 3

Sujet p. 2

> Existe-t-il des vérités définitives ?

Démarche. Le sujet demande si des vérités peuvent être *définitives*, et non seulement si nous pouvons être certains de quelque chose. Il faut donc distinguer la vérité, qui concerne ce qui est effectivement le cas ou la validité d’une proposition, et notre connaissance de cette vérité, qui peut être plus ou moins justifiée et rester révisable. « Définitive » peut signifier soit qu’une vérité demeure valable, soit qu’elle est établie une fois pour toutes et ne peut plus être remise en question. Ces sens ne sont pas équivalents : une proposition peut être vraie sans que nous disposions d’une preuve définitive que nous le savons.

Une première réponse consiste à reconnaître des vérités stables, par exemple des résultats démontrés en mathématiques à partir de règles fixées. Mais les connaissances portant sur le monde reposent souvent sur l’observation et l’expérience, qui peuvent être complétées. Il faut donc examiner si cette révisabilité rend toute vérité provisoire, ou si elle concerne plutôt les limites de notre savoir. La dissertation défend une réponse nuancée : certaines vérités sont définitives dans un cadre explicitement déterminé ; cela ne permet pas d’affirmer que toute notre connaissance du réel est définitivement acquise.

Le raisonnement peut progresser en trois temps : établir pourquoi certaines vérités semblent définitives ; montrer que nos connaissances empiriques demeurent corrigibles ; enfin, distinguer la stabilité d’une vérité de l’infaillibilité de celui qui prétend la connaître.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Nous cherchons des vérités auxquelles nous puissions nous fier. Pourtant, l'histoire des connaissances montre que des explications autrefois tenues pour certaines ont été abandonnées ou corrigées. Faut-il en conclure qu'aucune vérité n'est définitive ? Une vérité n'est pas une simple opinion : elle ne devient pas vraie uniquement parce que quelqu'un y croit. Mais le mot « définitive » peut désigner une vérité qui demeure valable, ou une vérité que nous aurions établie une fois pour toutes, sans possibilité de révision. La difficulté est donc de savoir si l'existence de vérités stables implique que les êtres humains puissent les connaître avec une certitude infaillible. Nous verrons d'abord pourquoi certaines vérités paraissent définitives ; nous montrerons ensuite que nombre de nos connaissances restent révisables ; enfin, nous distinguerons la vérité elle-même de notre prétention à la posséder définitivement.

Il semble d'abord qu'il existe des vérités définitives. En mathématiques, une démonstration établit une conclusion à partir de définitions, d'axiomes et de règles de raisonnement déterminés. Dans l'arithmétique usuelle, par exemple, « deux plus deux égale quatre » ne dépend ni des préférences individuelles ni de l'époque. Dès lors que les règles sont fixées et que la démonstration est correcte, la conclusion ne devient pas fausse à la suite d'une nouvelle observation. Les vérités logiques semblent également stables : dans la logique classique, une proposition ne peut être vraie et fausse au même sens et au même moment. Si aucune vérité n'était définitive, il serait d'ailleurs difficile de soutenir définitivement cette affirmation elle-même. Ces exemples montrent que toutes les propositions ne sont pas de simples hypothèses empiriques, susceptibles d'être corrigées par de nouvelles observations.

On peut toutefois objecter que ces vérités sont définitives seulement sous certaines conditions. Une démonstration mathématique établit ce qui découle d'un système de définitions, d'axiomes et de règles ; elle ne prouve pas, à elle seule, que le monde matériel correspond exactement au modèle mathématique employé. De même, les vérités logiques supposent que l'on précise le cadre de raisonnement auquel on se réfère. Il ne s'ensuit pas qu'elles soient arbitraires : cela signifie que leur portée doit être formulée avec précision. Une vérité peut donc être inconditionnelle à l'intérieur d'un cadre défini sans constituer une réponse définitive à toutes les questions sur la réalité.

La difficulté est plus manifeste pour les connaissances empiriques, c'est-à-dire celles qui reposent sur l'observation et l'expérience. Une théorie scientifique peut expliquer les phénomènes connus et être solidement confirmée, sans que l'on puisse conclure qu'elle constitue l'explication ultime de tout phénomène possible. De nouvelles observations peuvent conduire à la compléter, à en préciser le domaine de validité ou à la corriger. Il serait donc imprudent de confondre une connaissance bien établie avec une connaissance absolument achevée. La possibilité de réviser une théorie ne prouve pas qu'elle ait toujours été fausse : elle peut avoir été pertinente dans certaines limites, ou avoir décrit correctement les faits accessibles tout en laissant des questions ouvertes.

Cette révisabilité n'oblige pas pour autant à dire que toutes les opinions se valent ou que la vérité change selon les individus. Il faut distinguer le fait qu'une proposition soit vraie et le fait que nous sachions qu'elle l'est. Une proposition portant sur la réalité peut être vraie indépendamment de nos croyances, alors que notre jugement à son sujet peut être incomplet ou erroné. Si une observation nouvelle conduit à modifier une explication, ce n'est pas nécessairement le fait observé qui a changé avec nos opinions : c'est notre manière de le comprendre qui a été rectifiée. L'absence de certitude humaine absolue ne démontre donc pas l'absence de vérités objectives ; elle invite plutôt à mesurer la solidité de nos raisons et à rester attentifs à leurs limites.

Il faut ainsi séparer deux questions. La première est : « Existe-t-il des vérités qui ne changent pas ? » La réponse peut être positive, notamment pour des propositions démontrées dans un cadre explicite. La seconde est : « Pouvons-nous affirmer que toutes nos connaissances du réel sont établies une fois pour toutes ? » Rien ne permet de répondre positivement à cette seconde question, puisque l'expérience peut

apporter des éléments nouveaux et que nos interprétations sont faillibles. La vérité et la certitude ne se confondent donc pas : une vérité peut être stable sans que nous soyons infaillibles en la reconnaissant ; un savoir révisable n'implique pas que la réalité soit relative à nos opinions.

En conclusion, il existe des vérités définitives si l'on entend par là des propositions dont la validité demeure établie dans un domaine et sous des règles clairement déterminés, comme les résultats d'une démonstration correcte. En revanche, on ne peut pas en déduire que l'ensemble de notre connaissance du monde est définitivement acquis. Répondre au sujet exige donc de distinguer la stabilité possible de certaines vérités de la certitude absolue, bien plus difficile à revendiquer, de celui qui pense les connaître. La recherche de la vérité suppose à la fois de reconnaître les résultats solidement établis et de rester disposé à réexaminer les connaissances qui dépendent de l'expérience.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet 4

None points

Imagination, négation de la réalité et action humaine

Question Sujet 4

Sujet p. 2

> Expliquer le texte suivant : « Un des traits marquants de l'action humaine est qu'elle entreprend toujours du nouveau, ce qui ne signifie pas qu'elle puisse alors partir de rien, créer à partir du néant. On ne peut faire place à une action nouvelle qu'à partir du déplacement ou de la destruction de ce qui préexistait et de la modification de l'état de choses existant. Ces transformations ne sont possibles que du fait que nous possédons la faculté de nous écarter par la pensée de notre environnement et d'imaginer que les choses pourraient être différentes de ce qu'elles sont en réalité. Autrement dit, la négation délibérée de la réalité – la capacité de mentir –, et la possibilité de modifier les faits – celle d'agir – sont intimement liées ; elles procèdent l'une et l'autre de la même source : l'imagination. Car il ne va pas de soi que nous soyons capables de dire : "le soleil brille", à l'instant même où il pleut (certaines lésions cérébrales entraînent la perte de cette faculté) ; ce fait indique plutôt que, tout en étant parfaitement aptes à appréhender le monde par les sens et le raisonnement, nous ne sommes pas insérés, rattachés à lui, de la façon dont une partie est inséparable du tout. Nous sommes libres de changer le monde et d'y introduire de la nouveauté. Sans cette liberté mentale de reconnaître ou de nier l'existence, de dire "oui" ou "non" – en exprimant notre approbation ou notre désaccord non seulement en face d'une proposition ou d'une déclaration, mais face aux réalités telles qu'elles nous sont données, sans contestation possible, par nos organes de perception et de connaissance – il n'y aurait aucune possibilité d'action. » Hannah Arendt, Du mensonge en politique, 1972.

Introduction. Hannah Arendt examine ce qui rend possible l'action humaine. Agir, c'est entreprendre du nouveau, mais non créer à partir de rien : toute action intervient dans un monde déjà là et le transforme. Pour qu'une telle transformation soit possible, il faut pouvoir prendre ses distances, par la pensée, avec la situation présente et imaginer qu'elle pourrait être différente. Arendt rapproche alors deux capacités qui semblent pourtant opposées : mentir, c'est nier délibérément la réalité dans ce que l'on affirme ; agir, c'est pouvoir modifier les faits. Leur point commun serait l'imagination. Comment comprendre cette origine commune sans confondre le mensonge avec l'action, ni croire que l'imagination suffit à changer le réel ?

Problématique. En quoi la liberté de penser autrement la réalité présente est-elle une condition de l'action humaine, et pourquoi rend-elle également possible le mensonge ?

Premier mouvement : l'action introduit du nouveau sans partir de rien. Arendt commence par présenter comme un trait marquant de l'action le fait qu'elle « entreprend toujours du nouveau ». Elle précise aussitôt que cette nouveauté ne signifie pas que l'être humain pourrait « partir de rien » ou créer « à partir du néant ». Agir, c'est intervenir dans une situation qui préexiste à l'action. Pour faire advenir une situation nouvelle, il faut déplacer, détruire ou modifier certains éléments de l'état de choses existant.

Par exemple, réorganiser une école ne consiste pas à créer un établissement à partir de rien : il faut partir de bâtiments, de règles, d'élèves et d'habitudes déjà présents, puis en transformer certains aspects. De même, une réforme politique agit sur des institutions préexistantes. L'action est donc novatrice, mais sa nouveauté prend appui sur une réalité qu'elle modifie. Arendt distingue ainsi la transformation humaine d'une création absolument ex nihilo.

Transition. Si l'action doit modifier une situation existante, elle suppose que l'être humain ne soit pas entièrement enfermé dans cette situation. Pour transformer ce qui est, il faut pouvoir concevoir ce qui pourrait être.

Deuxième mouvement : l'imagination permet de prendre ses distances avec le présent. Selon Arendt, les transformations sont possibles parce que nous pouvons nous « écarter par la pensée » de notre environnement et imaginer que les choses soient différentes de ce qu'elles sont. Cette distance mentale ne

FormaV - document d'entraînement non officiel

signifie pas qu'il faille ignorer le réel : elle permet de le considérer comme une situation qui n'est pas nécessairement immuable. Celui qui ne pourrait concevoir aucune autre possibilité ne pourrait pas entreprendre de changer l'ordre existant.

Un élève qui imagine une autre manière de travailler peut tenter de la mettre en œuvre ; des citoyens qui estiment une règle injuste peuvent en proposer une autre. Dans ces exemples, l'imagination rend une alternative pensable, mais ne garantit ni qu'elle soit réalisable, ni qu'elle soit souhaitable. Elle est une condition de l'initiative, non une preuve que le changement se produira.

C'est alors qu'Arendt rapproche la « négation délibérée de la réalité », qu'elle associe à la capacité de mentir, et la possibilité de modifier les faits, qu'elle associe à l'action. Le menteur peut représenter une situation autrement qu'elle n'est et la présenter comme réelle ; l'acteur peut entreprendre de transformer effectivement cette situation. Dans les deux cas, l'esprit ne se contente pas de répéter ce qui est immédiatement donné : il peut se représenter une autre possibilité. C'est en ce sens que l'imagination constitue leur « même source ».

Nuance essentielle. Arendt ne dit pas que mentir et agir sont identiques, ni que toute action est mensongère. Le mensonge porte sur une affirmation qui nie délibérément la réalité ; l'action intervient dans le monde et peut en modifier l'état. On peut donc imaginer une situation différente et agir honnêtement pour la réaliser. L'origine commune de ces deux capacités n'efface pas la différence entre leurs usages et leurs effets.

Troisième mouvement : l'exemple du soleil montre que nous ne sommes pas entièrement soumis à ce que nous percevons. Arendt prend l'exemple d'une personne capable de dire « le soleil brille » au moment même où il pleut. La proposition contredit alors la situation perçue. La mention de lésions cérébrales qui entraînent la perte de cette faculté souligne que cette possibilité n'est pas une simple réaction automatique aux sensations : l'esprit peut former et énoncer une représentation qui ne correspond pas à ce que les sens lui indiquent.

Il faut toutefois distinguer la possibilité de dire une proposition fausse du mensonge au sens strict. Une personne qui affirme par erreur que le soleil brille ne ment pas nécessairement : le mensonge suppose une négation délibérée de ce que l'on sait être réel. L'exemple sert d'abord à illustrer notre capacité à ne pas être limités à l'enregistrement immédiat des perceptions.

Arendt en tire une conséquence sur notre rapport au monde. Nous pouvons appréhender celui-ci par les sens et le raisonnement, mais nous n'y sommes pas « insérés, rattachés » comme une partie serait inséparable du tout. Nous appartenons au monde sans être contraints d'adhérer mentalement à tout ce qui s'y présente : nous pouvons reconnaître une réalité, la contester dans notre jugement ou concevoir qu'elle change. Cette distance réflexive est une condition de la liberté humaine.

Quatrième mouvement : la liberté de dire « oui » ou « non » rend l'action possible. Le texte aboutit à sa thèse : nous pouvons introduire de la nouveauté parce que nous sommes capables de reconnaître ou de nier mentalement ce qui nous est donné. Cette prise de position ne concerne pas seulement les propositions ou les déclarations d'autrui ; elle peut porter sur les réalités que nous font connaître nos organes de perception et de connaissance. Dire « non » à une situation, par exemple juger qu'une injustice ne doit pas durer, peut ouvrir la voie à une action qui vise à la transformer.

Mais cette liberté mentale ne signifie pas que nier une réalité suffise à la faire disparaître. Dire qu'il ne pleut pas ne met pas fin à la pluie ; contester une situation ne la transforme pas immédiatement. L'imagination rend possible la conception d'une autre situation et permet ainsi l'initiative, mais agir exige encore d'intervenir dans le monde et de tenir compte de ses conditions. La thèse d'Arendt est donc que l'imagination est nécessaire à l'action novatrice, non qu'elle suffise à accomplir tout changement.

Conclusion. Arendt montre que l'action humaine introduit du nouveau en transformant un monde préexistant, et non en créant à partir de rien. Cette transformation suppose que nous puissions prendre nos distances avec la réalité présente et imaginer qu'elle pourrait être autre. Cette liberté mentale rend possibles aussi bien le mensonge, qui nie délibérément les faits dans une représentation, que l'action, qui cherche à modifier les faits eux-mêmes. Ces deux capacités ont une origine commune, l'imagination, mais ne se confondent pas. Pouvoir dire « oui » ou « non » à ce qui est donné ouvre la possibilité de l'action sans rendre l'être humain tout-puissant face au réel.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La thèse d'Arendt est que l'action humaine peut introduire du nouveau parce que nous sommes capables de prendre nos distances avec la réalité présente et d'imaginer qu'elle pourrait être différente. Elle ne crée toutefois pas à partir de rien : elle transforme une situation déjà existante. Cette liberté de représentation rend possibles à la fois le mensonge, qui nie délibérément les faits dans une affirmation, et l'action, qui cherche à modifier la réalité elle-même. L'imagination est donc leur origine commune, sans que mensonge et action soient identiques ni que l'imagination suffise à accomplir le changement.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2021/philosophie-2021-centres-etrangers-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.